

## **DEC121538DR12**

**Délégation de signature en cas d'absence ou d'empêchement du délégué régional aux responsables de leur délégation**

### **LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 090098DAJ du 30/07/09 nommant M. Younis HERMES délégué régional pour la circonscription Provence et Corse à compter du 01/01/2010 ;

**Vu** la décision n° 121751DAJ du 26/06/12 nommant Mme Bernadette BEURTON adjointe au délégué régional pour la circonscription Provence et Corse à compter du 01/07/2012 ;

**Vu** la décision n° 051054DR12 du 26/07/2005 nommant Mme Béatrice SAINT-CRICQ, aux fonctions de responsable du service partenariat et valorisation de la délégation Provence et Corse ;

**Vu** la décision n° 071401DR12 du 20/11/2007 nommant Mme Nise SCHERRER, aux fonctions de responsable du service des ressources humaines de la délégation Provence et Corse ;

**Vu** la décision n° 071393DR12 du 31/08/2007 nommant M. Gérard ZANON, aux fonctions de responsable du service technique et logistique de la délégation Provence et Corse ;

**Vu** la décision n° 051058DR12 du 08/09/2005 nommant Mme Irène CZYZ, aux fonctions d'adjointe au responsable du service technique et logistique de la délégation Provence et Corse ;

**Vu** la décision n° 091661DR12 du 13/11/2009 nommant Mme Isabelle PAVARD, aux fonctions d'adjointe au responsable du service financier et comptable de la délégation Provence et Corse ;

### **DECIDE :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Younis HERMES, délégué régional pour la circonscription Provence et Corse, délégation est donnée à Mme Bernadette BEURTON, adjointe au délégué régional, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Younis HERMES et Mme Bernadette BEURTON, délégation est donnée à Mme Béatrice SAINT-CRICQ, responsable du service partenariat et valorisation, Mme Nise SCHERRER, responsable du service ressources humaines, M. Gérard ZANON, responsable du service technique et logistique, Mme Irène CZYZ, adjointe au responsable du service technique et logistique, M. Patrice GARCIA, adjoint au responsable du service technique et logistique, Mme Isabelle PAVARD, adjointe au responsable du service financier et comptable, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire, dans la limite de 15 000€ HT.

## **Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 01 juillet 2012

Le délégué régional